

## **Note d'information sur la préfiguration de la mission du contrôle**

**Réunion intersyndicale du 15 octobre 2024**

### **L'enjeu du renforcement du contrôle des activités maritimes pour une mer plus sûre et préservée**

Les espaces maritimes sont confrontés à la diversification et la densification des activités en mer ; ces usages nécessitent d'élaborer une stratégie de contrôle renouvelée et de mettre en œuvre les moyens capacitaires et les compétences dans un souci de préservation de l'état écologique des milieux marins, de gestion raisonnée des ressources halieutiques et de sécurité maritime. Le constat en a été fait et repris dans les objectifs Affaires maritimes / AM 2027, spécialement au chantier 5. Cet enjeu de premier plan doit conduire à se doter d'une politique de contrôle ambitieuse en développant les capacités technologiques, les compétences humaines et les outils de contrôle afin de renforcer les actions de police.

La création d'une mission de contrôle au sein de la DGAMPA est un des leviers de cet objectif qui doit permettre de renforcer la capacité de définition et de conduite d'une politique de contrôle intégrée sur l'ensemble de son domaine de compétence. La mission a vocation à incarner la politique de contrôle, à lui donner une grande visibilité à l'intérieur comme à l'extérieur, auprès des partenaires traditionnels de l'Action de l'Etat en mer, des offices spécialisés dans la protection de l'environnement, tel l'OFB, en interministériel et auprès de l'Union européenne.

### **La préparation du travail de la future mission du contrôle**

Cette mission du contrôle est prévue entrer en fonction à l'été 2025 et, à ce stade, il est nécessaire de préfigurer la mission, tâche qui a été confiée à Eric Steinmyller dans le cadre d'un contrat d'un an qui a débuté en juin de cette année. Son travail transversal doit prolonger et s'appuyer sur les réflexions déjà conduites, et doit, *in fine*, proposer des scénarios de périmètre d'attribution (moyens-compétences-regroupement de bureaux et / ou d'équipes) afin que la mission puisse dégager les synergies, partager les méthodes d'analyse de risques, concevoir les stratégies de contrôle, coordonner les dits contrôles et harmoniser le rapportage et la communication.

Le travail se fera en lien étroit avec les centres nationaux - le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) et le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM), les deux situés à Etel (56) - centres d'excellence reconnus au niveau international, la future mission du contrôle devant permettre d'appuyer leur développement.

Ce travail a en ligne de mire le renforcement de l'accompagnement des DIRM, DDTM/DML dans leur travail de planification et de réalisation des contrôles. Il doit aussi veiller à maintenir les synergies existantes sur la question du contrôle des pêches et de l'aquaculture avec les bureaux métiers du service des pêches maritimes et de l'aquaculture durables (SPMAD).

Les polices de la pêche, de l'environnement marin, de la navigation maritime, de l'armement du navire (permis d'armement), de la plaisance sont les principales polices couvertes par le projet. Il apparaît très cohérent de réunir dans une même vision stratégique et opérationnelle ces domaines qui sont mis en œuvre sur le plan opérationnel par les agents du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (DCS), en unités littorales (ULAM) ou sur patrouilleur (PAM).

La future mission appellera une synergie forte avec l'ESP-Mer (Ecole du service public de la mer) sur la partie formation des unités de contrôle, ainsi qu'avec le ministère de la justice (suivi des sanctions).

La mission aura donc une triple dimension : définition des priorités stratégiques et contrôle opérationnel (inter-administrations), pilotage du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes propre à la direction générale (DCS), représentation de la DG auprès des instances internationales et européennes compétentes en matière de contrôle en mer.

Ce périmètre est en cohérence avec la mission des agents des ULAM et des PAM. *A contrario*, les activités d'inspection par les centres de sécurité des navires, qui ne relèvent pas d'une action de police, restent hors champ de la mission du contrôle ; de même la surveillance de la navigation opérée par les CROSS.

### **L'objectif de la fin de l'année 2024**

Sur la base du constat de l'existant et des enjeux, à travers de multiples consultations, visites sur le terrain et études, le préfigurateur a pour objectif d'établir pour la fin de l'année une fiche de propositions liées à cette réorganisation qui seront ensuite retravaillées.

Tout au long du process, un dialogue social sera adossé à cette reconfiguration tant avec les organisations représentatives, qu'avec les agents, en lien avec la direction des ressources humaines du ministère et en suivant le plan managérial de celui-ci « *conduire la transformation des organisations* ». Une courte présentation s'est tenue le 17 septembre lors de l'intersyndicale de l'administration de mer. Il débute maintenant en centrale.

Le préfigurateur est placé au sein du service des espaces maritimes et littoraux de la DGAMPA. Au-delà des rencontres formelles qui seront organisées, le préfigurateur peut être joint à la Tour Sequoia, bureau 16.20, [eric.steinmyller@mer.gouv.fr](mailto:eric.steinmyller@mer.gouv.fr) ou auprès du chef du service des espaces maritimes et littoraux.